



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS
Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire
Séance du mercredi 19 juin 2019 à 19h
HOTEL DE VILLE DE SOLESMES

Convocation du 12 juin 2019

Membres en exercice : 35

Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT

Titulaires présents : M. Denis SEMAILLE, M. Patrick TEINTE, M. Yvan BRUNIAU, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, M. Jean-Marc BOUCLY, Mme Evelyne LAMAND, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, M. Gilbert GERNET, M. Bertrand MER, Mme Marie-Pierre WOZNIK, M. André COUSIN, M. Grégory GODFROY, Mme Véronique LERIQUE, M. Jean-Michel LEFEBVRE, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Marc CARPENTIER, Mme Annie FAURE, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, M. Jean-Claude MAHY

Titulaires absents ayant donné pouvoir : M. Patrick TEINTE donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Dominique MOREAU-SORRIAUX donne pouvoir à Mme Evelyne LAMAND, M. Frédéric PONTOIS donne pouvoir à M. Gilbert GERNET, Mme Odile DUWEZ donne pouvoir à M. Paul SAGNIEZ, M. Pierre SEIGNEZ donne pouvoir à Mme Caroline MESSIEN

Titulaires absents : M. Marc GUILLEZ, Mme Marie-Noëlle LOC'H

Secrétaire de séance : Mme France LECOCCQ

Le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Après la lecture du procès-verbal de la réunion communautaire du 1^{er} avril 2019 par France LECOCCQ, celui-ci est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- Mise à disposition partielle de la déchetterie de la CCPS à un apiculteur pour l'exploitation d'une ruche
- Mise à disposition du local informatique de l'Étape de la CCPS au CCAS de Solesmes pour l'organisation d'une formation informatique
- Signature de la convention de partenariat avec l'association EMERA

INTERVENTION / PRESENTATION

Présentation de la restitution de l'étude prospective sur l'accès au soin des habitants.

DELIBERATIONS

Question 1 - DELIBERATION 2019.24 PORTANT DENOMINATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DU PAYS SOLESMOIS EN « PISCINE INTERCOMMUNALE DU PAYS SOLESMOIS - ROXANA MARACINEANU »

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire valide à l'unanimité la proposition de dénommer la piscine intercommunale du Pays Solesmois « Piscine intercommunale du Pays Solesmois - Roxana MARACINEANU ».

Question 2 - DELIBERATION 2019.25 PORTANT MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil communautaire décide :

- de recourir à un contractuel de droit public pour une durée de trois ans renouvelables pour le poste d'ingénieur territorial principal intitulé « chef de pôle urbanisme, environnement et gestion de l'espace » conformément à l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 ;
- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Fonctions	Emplois permanents	CAT.	Temps de travail	Nombre heures	Ouvert	Titulaire	Non titulaire	Vacant
Chef de pôle environnement et gestion de l'espace	Ingénieur territorial principal	A	TC		1		1	

Question 3 - DELIBERATION 2019.26 PORTANT AUTORISATION DE RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- de valider le recours aux contrats d'apprentissage à compter de septembre 2019,
- d'autoriser l'inscription au budget, des crédits nécessaires,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Question 4 - BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018

Par manque d'éléments, la question est reportée à un conseil ultérieur.

Question 5 - BUDGET ANNEXE BATIMENTS RELAIS : PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018

Par manque d'éléments, la question est reportée à un conseil ultérieur.

Question 6 - BUDGET PRINCIPAL CCPS : PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

Par manque d'éléments, la question est reportée à un conseil ultérieur.

Question 7 - BUDGET ANNEXE BATIMENT RELAIS : PORTANT APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018

Par manque d'éléments, la question est reportée à un conseil ultérieur.

Question 8 - DELIBERATION 2019.27 PORTANT MODIFICATION DU BUDGET PRINCIPAL 2019 (DM N°1)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire valide la modification budgétaire et autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

Question 9 - DELIBERATION 2019.28 PORTANT RATTRAPAGE D'AMORTISSEMENTS SUR DES EXERCICES ANTERIEURS

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le comptable public à effectuer les écritures non budgétaires afin de mettre nos inventaires en conformité.

Question 10 - DELIBERATION 2019.29 PORTANT RATTRAPAGE D'AMORTISSEMENTS SUR DES EXERCICES ANTERIEURS

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le comptable public à effectuer les écritures non budgétaires afin de mettre nos inventaires en conformité.

Question 11 - DELIBERATION 2019.30 PORTANT RETRAIT DU SIDEN-SIAN DE LA COMMUNE D'AUXI LE CHATEAU (PAS-DE-CALAIS)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire rejette la demande de retrait du SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes du Ternois pour la compétence Assainissement Non Collectif sur le territoire de la commune d'AUXI LE CHATEAU.

Question 12 - DELIBERATION 2019.31 PORTANT NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire valide :

- L'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de COUCY LES EPPES (Aisne) regroupant les communes de COUCY LES EPPES, COURTRIZY ET FUSSIGNY, EPPES, MARCHAIS, MAUREGNY EN HAYE, MONTAIGU et SAMOUSSY avec transfert de la compétence Eau Potable (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) ;
- L'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'INCHY EN ARTOIS (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) ;
- Le Conseil communautaire souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération n° 39/3 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN du 12 Novembre 2018 et la délibération n° 54/4 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN du 14 Décembre 2018.

Question 13 - LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR LE SERVICE CRECHE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS)

Le collège des membres du personnel du Comité Technique (CT) ayant émis un avis défavorable à l'unanimité, une nouvelle réunion du CT est nécessaire. La délibération est reportée à une date ultérieure.

Question 14 - DELIBERATION 2019.32 PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE 0 PHYTO DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS) A LA COMMUNE DE SOMMAING-SUR-ÉCAILLON

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve la Convention de Mise à Disposition du Service Zéro Phyto de la Communauté de Communes du Pays Solesmois à la Commune de Sommaing-sur-Écaillon ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout document, modifications comprises, nécessaire à sa mise en œuvre.

Question 15 - DELIBERATION 2019.33 PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE 0 PHYTO DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS) A LA COMMUNE DE VIESLY

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve la Convention de Mise à Disposition du Service Zéro Phyto de la Communauté de Communes du Pays Solesmois à la Commune de Viesly ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout document, modifications comprises, nécessaire à sa mise en œuvre.

Question 16 - DELIBERATION 2019.34 PORTANT OCTROI D'UNE AIDE COMMUNAUTAIRE A MADAME DELPHINE RIMBERT PROPRIETAIRE DU CAFE LE CAMELEON, SIS A SOLESMES

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve l'octroi d'une subvention de 4000 € au café le « Caméléon » représentée par Madame Delphine RIMBERT (sous réserve de l'acceptation du comité d'attribution du FISAC) ;
- autorise le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Question 17 - DELIBERATION 2019.35 PORTANT OCTROI D'UNE AIDE COMMUNAUTAIRE A LA SOCIETE RUMIGNY BTP

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- approuve l'octroi d'une subvention d'un montant de 5 874 € à la société RUMIGNY BTP dans le cadre de l'aide au développement des TPE ;
- autorise le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à l'attribution de cette subvention et signer toutes les pièces s'y rapportant.

Question 18 - PORTANT OCTROI D'UNE AIDE COMMUNAUTAIRE A LA SOCIETE LUNE ET MIEL

Pour des raisons professionnelles, le projet de développement de la société LUNE et MIEL en mis en attente pour une durée indéterminée. La délibération est donc annulée.

Question 19 - DELIBERATION 2019.36 PORTANT OCTROI D'UNE AIDE COMMUNAUTAIRE A L'EURL DEHEN, DITE RENAULT MINUTE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- attribue la société DEHEN une subvention de 20 000 € au titre de son projet d'acquisition immobilière. La subvention sera versée à la SCI MNZ PRO ;
- autorise le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention relative aux conditions de versement de l'aide.

Question 20 - DELIBERATION 2019.37 PORTANT PRESENTATION DU RAPPORT DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS)

Le conseil communautaire prend acte de la présentation du Rapport annuel de 2018 sur le Prix et la Qualité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets.

Question 21 - DELIBERATION 2019.38 PRENANT ACTE DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS D'ECOVALOR POUR L'ANNEE 2018

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets d'ECOVALOR pour l'année 2018.

Question 22 - DELIBERATION 2019.39 PORTANT ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LA REALISATION D'UN CENTRE DE TRI INTEGRANT LES NOUVELLES CONSIGNES DE TRI ENTRE LE SIAVED, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VALENCIENNES METROPOLE (CAVM) ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commandes pour le lancement d'une mission d'assistance à maître d'ouvrage relative à la construction d'un nouveau centre de tri entre le SIAVED, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropoles et la Communauté de Communes du Pays Solesmois, ainsi que tout document nécessaire à son exécution, tel qu'annexée à la présente délibération ;
- approuve que le SIAVED soit coordonnateur du groupement de commande ;
- approuve la constitution d'un comité de pilotage et de suivi tel que défini dans la présente convention ;
- autoriser le SIAVED à lancer une consultation au nom et pour le compte du groupement de commande ;
- autorise le SIAVED à solliciter au nom du groupement de commande les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes susceptibles d'apporter leur concours financier ;
- approuve la participation financière de la Communauté de Communes du Pays Solesmois au solde du coût des missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la construction du nouveau centre de tri au prorata de son poids de population, déduction faite des aides perçues ; et de prévoir les crédits au budget principal pour les exercices 2019 et suivants.

Question 23 - DELIBERATION 2019.40 APPROUVANT LES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA PISCINE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve les horaires de la piscine de la Communauté de Communes du Pays Solesmois tels que présentés ci-dessus.

Question 24 - DELIBERATION 2019.41 PORTANT APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D'UN ATELIER DE DECOUVERTE THEATRALE AU SEIN DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE DU PAYS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la mise en place de ces ateliers découverte théâtrale au conservatoire intercommunal de Musique et de Danse du Pays Solesmois pour l'année scolaire 2019-2020 tel que présenté ci-dessus.

Question 25 - DELIBERATION 2019.42 PORTANT APPROBATION DES TARIFS DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE MUSIQUE ET DE DANSE DU PAYS SOLESMOIS POUR L'ANNEE SCOLAIRE A COMPTER DE SEPTEMBRE 2019

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve les tarifs du conservatoire intercommunal de Musique et de Danse du Pays Solesmois à compter de septembre 2019 tel que présenté ci-dessus et ce jusqu'à nouvelle modification.

Question 26 - DELIBERATION 2019.43 PORTANT APPROBATION DE LA CREATION D'UN APPEL A PROJET AUPRES DES ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DU PATRIMOINE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS (CCPS)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- fixe le prix de vente du séjour en fonction du quotient familial (Qf) de la manière suivante :
 - Qf de 0 à 600 € : 40 € par jeune
 - Qf de 601 à 1000 € : 50 € par jeune
 - Qf sup à 1001 € : 60 € par jeune
- approuve le plan de financement proposé
- autorise le président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

Pour affichage
A Solesmes le 26 juin 2019

Le Président,

A circular official stamp of the Communauté de communes du Pays Solesmois is visible. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS" around the perimeter. A handwritten signature, "G. Flamengt", is written across the stamp in black ink.

Georges FLAMENGT